

HONORAIRES DE VENTE EN RESIDENTIEL

A partir du 28.02.2018.

Honoraires de vente pour des biens inférieurs à 150 000 €

7 % TTC

Honoraires de vente pour des biens de 150 001 € à 250 000 €

6% TTC

Honoraires de vente de 250 001 € à 550 000 €

5% TTC

Honoraires de vente supérieurs à 550 001 €

4% TTC

Avec un minimum de 6 000 € TTC pour le résidentiel et le commercial et un minimum de 2 000 € TTC pour les parkings.

LES HONORAIRES CI-DESSUS SONT A LA CHARGE DU MANDANT. ILS SONT TOUJOURS COMPRIS DANS LE PRIX INDIQUE EN VITRINE, EN PUBLICITE ET SUR INTERNET.